

LA FRATERNELLE DE BOURGOIN-JALLIEU
20 rue de l'Etissey
38300 BOURGOIN JALLIEU
04 74 93 39 59



CCAS DE SAINT SAVIN
Mairie
38300 SAINT-SAVIN
04 74 28 92 40

Le 28/02/2025

ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS DE LA FRATERNELLE **Règlement intérieur 2025 – 2026**

ARTICLE 1 : DESCRIPTION

Nous proposons une initiation à des activités sportives en alternance avec des activités culturelles et d'expression.

Les activités se dérouleront sur le site du Pôle Enfance à Saint-Savin.

ARTICLE 2 : ACCUEIL

Il s'adresse aux enfants âgés de 3 ans révolus à 12 ans.

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis de 9h à 17h (à compter du 11 septembre 2024) sauf pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les jours de rattrapage fixés par l'inspection académique.

Accueil possible dès 7h30 et départ possible entre 17h et 18h.

Les parents accompagneront leurs enfants dans la salle d'accueil afin de s'assurer de la présence des animateurs.

Déjeuner : le repas froid fourni par les parents sera conditionné dans un sac isotherme au nom de l'enfant.

Toute absence doit être signalée au secrétariat ou à l'animateur au plus tard mardi après-midi.

Il n'y aura pas de remboursement.

ARTICLE 3 : COMPORTEMENT

Une tenue vestimentaire adaptée est conseillée pour pratiquer les différentes activités proposées et éventuellement un vieux tee-shirt pour les activités manuelles.

Dès le début du centre, un document énonçant les règles de bon comportement sera remis aux enfants.

Ils s'engageront à les respecter.

Le non respect répété de ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Il est conseillé de ne pas apporter d'objet de valeur, de jeux personnels, MP3, portable qui ne seront pas autorisés pendant les temps de pause.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Dossier d'inscription enregistré par ordre d'arrivée (effectif limité) :

Fiche d'inscription et fiche sanitaire **à rapporter dans les plus brefs délais** - règlement intérieur du centre de loisirs.

Les inscriptions sont fermes et définitives (pas de remboursement en cas d'absence) – Aucune réservation de dernière minute ne pourra être envisagée.

Documents à fournir : attestation CAF avec numéro d'allocataire et quotient familial ou copie du dernier avis d'imposition des revenus du foyer, justificatif de domicile.

Paiement à l'inscription par chèque bancaire, chèque vacances ou espèces. Echelonnement de l'encaissement possible en 2 fois.

LA FRATERNELLE DE BOURGOIN-JALLIEU
20 rue de l'Etissey
38300 BOURGOIN JALLIEU
04 74 93 39 59



CCAS DE SAINT SAVIN
Mairie
38300 SAINT-SAVIN
04 74 28 92 40

Tarif à la journée :

1 – Enfants domiciliés sur la commune	Quotient :	inférieur à 799	15 €
		de 800 à 1 399	17 €
		supérieur à 1 400	19 €
2 - Enfants domiciliés à l'extérieur de la commune :	Quotient :	inférieur à 799	18 €
		de 800 à 1399	20 €
		supérieur à 1400	22 €

Photos

Des comptes-rendus d'activités accompagnés de photos de groupes pourraient apparaître sur le site de notre association ou sur tout autre support de communication (journaux...). La nouvelle réglementation nous amène à nous assurer de l'autorisation des parents pour que figure leur enfant. **Dans le cas contraire, nous vous remercions de nous en informer en l'indiquant sur la fiche sanitaire à la rubrique « autorisation photo »**

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Nous vous informons en tant que responsables légaux des mineurs accueillis dans notre centre de loisirs, de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent. Si vous avez souscrit un contrat d'assurance individuel accident corporel, n'hésitez pas à nous fournir une copie de cette assurance.

Les Responsables